

CALENDRIER DE COLLECTE 2023

À CONSERVER

TOUTE L'ANNÉE !

avec
Charlotte
la Cocotte !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



 ccphva.com
 [ccphva](https://www.facebook.com/ccphva)



	Ordures ménagères	Recyclables
1 D	FÉRIÉ	FÉRIÉ
2 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
3 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
4 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
5 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
6 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
7 S		
8 D		
9 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
10 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
11 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
12 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
13 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
14 S		
15 D		

Consignes de collecte des déchets ménagers



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Jours de collecte

	Ordures ménagères	Recyclables
Lundi	Audun-le-Tiche 1	Semaine paire : Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil Semaine impaire : Boulange, Rédange, Russange
Mardi	Audun-le-Tiche 2, Boulange, Villerupt 1 Centre	Villerupt 3 Cantebonne
Mercredi	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
Jeudi	Ottange-Nondkeil	Audun-le-Tiche 1
Vendredi	Villerupt 2 Butte, Villerupt 3 Cantebonne	Audun-le-Tiche 2, Villerupt 1 Centre, Villerupt 2 Butte

Résidents de Villerupt (VIL) et d'Audun-le-Tiche (ALT), rendez-vous en fin de calendrier pour connaître votre secteur !

Chaque foyer dispose désormais d'un **bac-poubelle pour les ordures ménagères** fourni par la CCPHVA ou est desservi par un **Point d'Apport Volontaire (PAV)**.



Les sacs d'ordures ménagères déposés au sol sans autocollant « Sac FAMILLE + » et les encombrants ne sont pas acceptés à la collecte. Ils sont considérés comme un dépôt sauvage, vous risquez donc une verbalisation ! Pour rappel, les encombrants sont à amener à la déchèterie.

	Ordures ménagères	Recyclables
16 L	ALT 1	Boulange, Rédange, Russange
17 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
18 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
19 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
20 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
21 S		
22 D		
23 L	ALT 1	Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
24 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
25 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
26 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
27 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
28 S		
29 D		
30 L	ALT 1	Boulange, Rédange, Russange
31 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Déchets acceptés en porte-à-porte et en PAV

→ Dans les ordures ménagères :



→ Dans le tri :



* Si vous avez épuisé toute votre dotation annuelle gratuite de sacs transparents, des rouleaux supplémentaires sont en vente à la régie de recettes au tarif de 3€.



Les gros cartons sont soit à découper en morceaux et à mettre dans les sacs de tri ou dans votre bac-poubelle à couvercle jaune, soit à déposer en déchèterie.



	Ordures ménagères	Recyclables
1 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
2 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
3 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
4 S		
5 D		
6 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
7 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
8 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
9 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
10 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
11 S		
12 D		
13 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
14 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
15 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Règles à respecter



Vous disposez d'un bac-poubelle individuel pour les ordures ménagères :

Vous devez déposer vos déchets en sac fermé dans ce bac et le présenter sur la voie publique, la veille au soir du jour de collecte, lorsque celui-ci est plein, couvercle fermé.

Si, exceptionnellement, vous avez trop de déchets et que vous avez besoin de déposer un sac de 50L maximum à côté de votre bac, vous devez y coller un autocollant « Sac Famille + ». Ils sont en vente à la régie de recettes à 1€ l'unité.



Pour rappel, les personnes dont le bac doit rester constamment sur le trottoir, doivent attacher à la poignée de leur bac cette étiquette jaune pour qu'il soit collecté.



Vous êtes desservi(e) par un Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Vous pouvez y déposer vos ordures ménagères en sac fermé d'un volume maximum de 50L, grâce à votre badge d'accès fourni par la CCPHVA.

Un problème de collecte? Vous souhaitez changer le volume de votre bac? Vous souhaitez signaler un dysfonctionnement sur un PAV? Vous déménagez?

Contactez le service conteneurisation :

 03 57 88 00 04

 conteneurisation@ccphva.com

	Ordures ménagères	Recyclables
16 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
17 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
18 S		
19 D		
20 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
21 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
22 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
23 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
24 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
25 S		
26 D		
27 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
28 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

La TEOMI

Désormais, le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** que vous payez avec votre taxe foncière. Son montant est lié, d'une part, à la valeur locative de votre bien et au taux appliqué par la CCPHVA et, d'autre part, à votre production de déchets annuelle.

Part fixe de 80% Liée au foncier bâti	Part variable Liée au volume d'ordures ménagères
	
Base x taux de TEOMI	Volume collecté x prix au litre

En 2023, vous payerez votre TEOMI dont le montant est calculé sur votre production de déchets de 2022.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, chaque levée de votre bac-poubelle ou chaque dépôt en PAV sera comptabilisé pour calculer votre TEOMI 2024.

! Le bon réflexe à adopter : Sortir ma poubelle uniquement quand elle est pleine !

Pour suivre votre production de déchets, connectez-vous à votre compte sur le portail Écocito :

<https://ccphva.ecocito.com/Usager>

Vous retrouverez toutes les informations sur la TEOMI sur : <https://www.ccphva.com/la-teomi>

Police de collecte intercommunale

Depuis le 1^{er} septembre 2021, deux agents assermentés ont pris leur fonction afin de contrôler le respect des sorties des bacs-poubelles, des sacs de tri et des déchets déposés dans les PAV sur le circuit de collecte.

L'évacuation des déchets déposés au sol sur le circuit de collecte est facturée 200 € pour un dépôt d'1m³. Au-delà, il sera ajouté 100 € par m³ supplémentaire !

Contact :

 07 72 51 75 54

 police.environnement@ccphva.com



Les dépôts sauvages hors du circuit de collecte restent de la compétence communale. Pour rappel, l'amende encourue pour un dépôt sauvage est de 450 € et peut aller jusqu'à 1500 € avec confiscation du véhicule !



	Ordures ménagères	Recyclables
1 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
2 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
3 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
4 S		
5 D		
6 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
7 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
8 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
9 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
10 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
11 S		
12 D		
13 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
14 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
15 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	



La déchèterie communautaire

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir !

Apporter ses déchets en déchèterie, c'est s'assurer qu'ils seront recyclés ou traités dans le respect de l'environnement !

Sont acceptés :

- Les meubles,
- Les déchets électriques et électroniques,
- Les déchets de construction domestiques (sauf les déchets d'amiante et tuiles),
- Les métaux, la ferraille,
- Le bois,
- Le carton,
- Les déchets verts,
- Le verre,
- Le plâtre,
- Les textiles,
- Les pneus,
- Le polystyrène,
- Les piles, accumulateurs et batteries,
- Les déchets chimiques dangereux,
- Les huiles minérales et végétales,
- Les radiographies,
- Les huisseries,
- Le papier, revues, journaux et magazines,
- Les extincteurs,
- Les bouteilles de gaz vidées,
- Les cartouches d'imprimantes,
- Les capsules de café Tassimo,
- Les jouets,
- Les objets de jardin et de bricolage.



Sont refusés : L'amiante et le fibrociment, les balles et cartouches de fusils, les bouteilles de gaz non vidées, les pièces automobiles, la terre végétale, les cadavres d'animaux, les déchets industriels ou issus de l'agriculture, les déchets acceptés en collecte.

Vous ne pouvez pas vous rendre à la déchèterie pour y déposer vos encombrants ?

Il est possible, moyennant paiement, de faire appel aux associations :

- **AIPH** pour les habitants des communes de Meurthe-et-Moselle : **09 82 55 57 07**.
- **Tremplin** pour les habitants des communes de Moselle : **03 82 53 96 66**.



	Ordures ménagères	Recyclables
16 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
17 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
18 S		
19 D		
20 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
21 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
22 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
23 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
24 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
25 S		
26 D		
27 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
28 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
29 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
30 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
31 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Conditions d'accès

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCPHVA, sur présentation du Pass' déchèterie. Il est limité à 25 passages par an et par foyer. Tout passage supplémentaire sera facturé 4 €.



Si vous n'avez pas encore votre Pass', rendez-vous à la déchèterie, en présentant votre carte d'identité et un justificatif de domicile. ATTENTION, le Pass' est actif 1h après sa réalisation !

En cas de perte, contactez la régie de recettes par mail à regie-environnement@ccphva.com ou par téléphone au **06 81 49 97 94**. La réalisation d'un nouveau Pass' vous sera facturée 10€.



Les véhicules non ménagers (types Master, camionnettes, véhicules utilitaires) dont l'immatriculation relève d'un autre pays que la France n'ont pas accès à la déchèterie.

Les professionnels dont le siège est sur le territoire de la CCPHVA sont autorisés à la déchèterie moyennant paiement en fonction du volume des déchets.



À partir du 1er janvier 2023, avec votre Pass' vous aurez aussi accès à la déchèterie de Maxival située le long de la D125 à Villers-la-Montagne.

Retrouvez toutes les informations et le règlement de la déchèterie sur www.ccphva.com/decheterie

	Ordures ménagères	Recyclables
1 S		
2 D		
3 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
4 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
5 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
6 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
7 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
8 S		
9 D		
10 L	FÉRIÉ	FÉRIÉ
11 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	
12 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	 VIL 3 Cantebonne
13 J	 Ottange-Nondkeil, ALT 1	
14 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
15 S		 ALT 1, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte, Boulange, Rédange, Russange

ALT 1 : ordures ménagères : la collecte du lundi 10 avril est reportée au jeudi 13 avril.

ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 13 avril est reportée au samedi 15 avril.

Boulange, Rédange et Russange : recyclables : la collecte du lundi 10 avril est reportée au samedi 15 avril.

VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 14 avril est reportée au samedi 15 avril.

VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 11 avril est reportée au mercredi 12 avril.

Report

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées les vendredi 7 et lundi 10 avril.



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

La régie de recettes

Afin de faciliter les démarches administratives, **une régie de recettes a été créée à la CCPHVA pour le paiement de services et de produits liés à la collecte et la prévention des déchets.**



Les habitants du territoire peuvent se rendre à la régie de recettes pour acquérir :

- **Une serrure** pour leur bac-poubelle à 35€ (*serrure et pose incluse*).
- **Un rouleau de 30 sacs de tri transparents** à 3 € (*supplémentaire à la dotation gratuite annuelle*).
- **Un composteur** en plastique recyclé de 400 L à 20€ ou 600 L à 30€ pour adopter la pratique du compostage (*opération limitée à une seule participation par foyer*).
- **Des autocollants "Sac Famille +"** pour le dépôt exceptionnel d'un sac d'un volume maximum de 50 L à côté de votre bac-poubelle : 1 € l'autocollant.

En cas de perte de votre Pass' déchèterie ou de votre badge d'accès au PAV, contacter également la régie de recettes.

Ouverture uniquement sur rendez-vous*

Contact : ☎ 06 81 49 97 94

✉ regie-environnement@ccphva.com

Adresse : Déchèterie Communautaire, le long de la RD16 entre Aumetz et Audun-le-Tiche.

* La régie de recettes sera fermée du 23 au 30 décembre inclus ainsi que tous les jours fériés.

	Ordures ménagères	Recyclables
16 D		
17 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
18 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
19 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
20 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
21 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
22 S		
23 D		
24 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
25 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
26 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
27 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
28 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
29 S		
30 D		

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



PRÉLUDE-METHA² Vos déchets produisent de l'énergie!

En 2022, la déchèterie communautaire s'est rapprochée un peu plus d'un site à énergie positive, notamment via le remplacement et la mise en service de l'éolienne à axe vertical.



L'année 2023 verra l'aboutissement d'autres projets vertueux en termes d'énergies renouvelables :

- Dans un premier temps, la dernière phase de mise en service de la centrale de cogénération, qui recyclera le bois palette de la déchèterie en chaleur et électricité, permettant ainsi la valorisation de +/- 500 tonnes de déchets bois ;
- Dans un second temps, deux projets de panneaux photovoltaïques sont planifiés sur les toits des bâtiments de la déchèterie ainsi que les espaces délaissés autour de l'éolienne ;
- Enfin, un projet de production de biométhane pour alimenter des véhicules dont un camion de collecte de déchets, à partir de fumier équin et de tonte de pelouse.

Ces projets ont pour objectif de réduire au maximum les émissions de CO₂ de la déchèterie, et plus globalement du territoire, mais aussi la facture d'électricité de l'intercommunalité !

Pour rappel, en prenant aussi en compte les éoliennes des parcs de Boulange et d'Ottange, la CCPHVA produit les besoins d'électricité d'environ 21 000 habitants, soit 70% du territoire, et ce, sans émission de CO₂ !



	Ordures ménagères	Recyclables
1 L	FÉRIÉ	FÉRIÉ
2 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	
3 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	 VIL 3 Cantebonne
4 J	 Ottange-Nondkeil, ALT 1	
5 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
6 S		 ALT 1, Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
7 D		
8 L	FÉRIÉ	FÉRIÉ
9 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	
10 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	 VIL 3 Cantebonne
11 J	 Ottange-Nondkeil, ALT 1	
12 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
13 S		 ALT 1, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte, Boulange, Rédange, Russange
14 D		
15 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil

ALT 1 : ordures ménagères : la collecte du lundi 1er mai est reportée au jeudi 4 mai. **Report**
ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 4 mai est reportée au samedi 6 mai.
Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil : recyclables : la collecte du lundi 1er mai est reportée au samedi 6 mai.
VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 5 mai est reportée au samedi 6 mai.
VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 2 mai est reportée au mercredi 3 mai.
ALT 1 : ordures ménagères : la collecte du lundi 8 mai est reportée au jeudi 11 mai.
ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 11 mai est reportée au samedi 13 mai.
Boulange, Rédange et Russange : recyclables : la collecte du lundi 8 mai est reportée au samedi 13 mai.
VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 12 mai est reportée au samedi 13 mai.
VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 9 mai est reportée au mercredi 10 mai.

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées les lundis 1^{er} et 8 mai.



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Ça composte à la CCPHVA !

Technique simple et ancienne, le compostage permet de valoriser naturellement ses déchets alimentaires en compost, un engrais d'excellente qualité obtenu grâce à l'action des insectes et micro-organismes.

→ **Vous êtes en habitat individuel** : la CCPHVA vous propose d'acquérir un composteur de 400 ou 600 L à prix réduit*. Pour procéder au paiement et récupérer votre composteur, contactez la régie de recettes au **06 81 49 97 94**.



→ **Vous êtes en habitat collectif** : vous souhaitez bénéficier d'un site de compostage au pied de votre immeuble ou au sein de votre quartier et être accompagné(e) pour sa mise en place et son suivi, contactez le Pôle Environnement par mail à environnement@ccphva.com ou au **03 82 54 32 63**.



* Opération limitée à une seule participation par foyer.



	Ordures ménagères	Recyclables
16 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
17 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
18 J	FÉRIÉ	FÉRIÉ
19 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2
20 S	Ottange-Nondkeil	ALT 1, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
21 D		
22 L	ALT 1	Boulange, Rédange, Russange
23 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
24 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
25 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
26 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
27 S		
28 D		
29 L	FÉRIÉ	FÉRIÉ
30 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	
31	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	VIL 3 Cantebonne

ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 18 mai est reportée au samedi 20 mai.
 Ottange-Nondkeil : ordures ménagères : la collecte du jeudi 18 mai est reportée au samedi 20 mai.
 VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 19 mai est reportée au samedi 20 mai.
 ALT 1 : ordures ménagères : la collecte du lundi 29 mai est reportée au jeudi 1er juin.
 ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 1er juin est reportée au samedi 3 juin.
 Aumetz, Thil et Ottange-Nondkeil : la collecte du lundi 29 mai est reportée au samedi 3 juin.
 VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 2 juin est reportée au samedi 3 juin.
 VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 30 mai est reportée au mercredi 31 mai.

Report

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées les jeudi 18 et lundi 29 mai.

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Les règles à appliquer pour les sites de compostage collectif :

1. Les déchets biodégradables autorisés : épluchures de fruits et légumes, fleurs fanées (coupées), sachets de thé et marcs de café, coquilles d'œufs broyées, serviettes en papier usagées et petits cartons déchiquetés (de type boîte à œufs).
2. Pensez à découper les gros morceaux (max 10 cm).
3. Apportez-les au composteur, répartissez-les dans le bac d'apport et mélangez en surface.
4. Recouvrez de matières sèches (mises à disposition sur site).



Sont interdits les déchets suivants : viandes, poissons, crustacés, pains, litières de chats, gazon et tout plastique (même les sacs biodégradables)!

Amis jardinier, tous au naturel !

- Privilégier les semences de variétés anciennes et rustiques adaptées au climat et au sol,
- Choisir les bonnes associations de plantes (ex : poireaux et carottes, laitues et radis, tomates et œillets d'indes...),
- Favoriser la présence des auxiliaires (insectes et petits mammifères) en diversifiant les haies ou avec des petits tas de bois pour les abriter,
- Utiliser du compost pour remplacer l'engrais,
- Protéger la terre en paillant son jardin,
- Arrêter d'utiliser des pesticides (face à leur incidence sur notre santé et sur l'environnement, la Loi TECV du 17 août 2015 interdit la commercialisation et la détention des produits phytosanitaires «de synthèse chimique» pour les jardiniers amateurs depuis le 1^{er} janvier 2019).



Le brûlage des déchets verts est strictement interdit (article L541-21-1 du Code de l'Environnement). Ils sont soit à déposer à la déchèterie, soit à utiliser en paillage ou en compostage dans votre jardin.



	Ordures ménagères	Recyclables
1 J	 Ottange-Nondkeil, ALT 1	
2 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
3 S		 ALT 1, Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
4 D		
5 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
6 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
7 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
8 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
9 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
10 S		
11 D		
12 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
13 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
14 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
15 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1

Le verre, un déchet recyclable à 100% et à l'infini !



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir !



Le verre se dépose dans les bornes à verre prévues à cet effet qui sont implantées sur tout le territoire de la CCPHVA.

Verre accepté



Bouteilles, pots et bocaux (sans bouchon, capsule et couvercle).

1 TONNE DE VERRE RECYCLÉ
= 1/2 TONNE DE CO₂ ÉCONOMISÉ

Éléments refusés

Vaisselle de table (verres, assiettes, plats), vitres, miroirs, ampoules, couvercles capsules et bouchons, porcelaine, faïence et céramique.



Pour les habitants d'Audun-le-Tiche, Ottange, Rédange et Russange, l'association **Verre J'espère** collecte gratuitement le verre en porte-à-porte. Vous trouverez leurs jours de collecte en fin de calendrier. Les bénéfices liés à la vente du verre sont intégralement reversés à la **Ligue contre le Cancer**.



Retrouvez la liste des bornes à verre sur notre site internet : www.ccpvhva.com/les-bornes-verre-et-textiles

	Ordures ménagères	Recyclables
16 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
17 S		
18 D		
19 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
20 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
21 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
22 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
23 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
24 S		
25 D		
26 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
27 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
28 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
29 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
30 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



Triez vos textiles !

Qu'ils soient vieux, troués, abimés ou encore en bon état, vos textiles peuvent avoir une seconde vie ! Ils seront ainsi, soit revendus, soit donnés à des associations, soit recyclés en chiffon d'essuyage ou en isolant.

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés
MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Que deviennent vos dons ?



Vous trouverez l'emplacement des bornes implantées sur le territoire de la CCPHVA sur refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport



	Ordures ménagères	Recyclables
1 S		
2 D		
3 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
4 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
5 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
6 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
7 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
8 S		
9 D		
10 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
11 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
12 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
13 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
14 V	FÉRIÉ	FÉRIÉ
15 S	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte

ALT 2, VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 14 juillet est reportée au samedi 15 juillet.
 VIL 2 Butte et VIL 3 Cantebonne : ordures ménagères : la collecte du vendredi 14 juillet est reportée au samedi 15 juillet.

Report

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées le vendredi 14 juillet.



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Mieux je trie les D3E, moins je pollue !

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) sont interdits dans les sacs-poubelle noirs ! Merci de les déposer obligatoirement dans les points de collecte proposés dans les grandes surfaces ou à la déchèterie.

Pour trouver un point de collecte près de chez vous rendez-vous sur www.ecosystem.eco

Les déchets électroniques contiennent des matériaux dangereux. Par exemple, un smartphone est composé de plus de 70 matériaux différents. Sachant que 65% des Français changent leur téléphone même lorsqu'il est encore fonctionnel, cela fait de bonnes raisons de recycler ! En déposant vos appareils dans les bornes Ecosystem, ceux-ci sont dépollués et les différents matériaux sont séparés afin d'être réutilisés. La matière connaît alors une seconde vie.

Pour plus de confidentialité, vous pouvez également leur envoyer directement vos téléphones usagés gratuitement par la poste. Rendez-vous sur www.jedonnemontelephone.fr Ecosystem emploie 7000 personnes en France, dont plus d'1/3 dans l'économie sociale et solidaire.

Trier correctement ces déchets, c'est éviter la pollution tout en favorisant l'emploi en France et la réinsertion !



	Ordures ménagères	Recyclables
16 D		
17 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
18 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
19 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
20 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
21 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
22 S		
23 D		
24 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
25 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
26 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
27 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
28 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
29 S		
30 D		
31 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



Et pour les gros appareils ?

Les lave-linge ou écrans plats sont encombrants. Pour les recycler, amenez-les en déchèterie, ou profitez simplement de la reprise par le revendeur.

La loi impose au vendeur de reprendre votre ancien appareil que ce soit pour un appareil retiré en magasin ou livré à domicile. Lors de l'achat, pensez à informer le vendeur que vous souhaitez aussi qu'il récupère votre ancien matériel. C'est le principe de la « reprise 1 pour 1 » !

Désormais, il existe même une reprise « 1 pour 0 » : certaines enseignes sont également contraintes par la loi de reprendre votre ancien appareil pour le recycler et cela sans obligation d'achat de votre part (si elle propose à la vente le même type d'appareils).



ecosystem
recycler c'est protéger



	Ordures ménagères	Recyclables
1 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
2 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
3 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
4 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
5 S		
6 D		
7 L	ALT 1	Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
8 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
9 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
10 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
11 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
12 S		
13 D		
14 L	ALT 1	Boulange, Rédange, Russange
15 M	FÉRIÉ	FÉRIÉ

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées le mardi 15 août.



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Les piles ne se jettent pas à la poubelle !

Les piles comportent des matériaux nocifs pour l'environnement, c'est pourquoi il est impératif de ne pas les mettre dans vos poubelles.

Vous pouvez les déposer à la déchèterie communautaire, au siège de la CCPHVA ou dans votre mairie, dans les boîtes dédiées.



Elles seront ensuite collectées par l'éco-organisme Corépile, qui les traitera dans le respect de l'environnement afin d'y extraire les différents métaux qui les composent.



Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : www.jerecyclemespiles.com



	Ordures ménagères	Recyclables
16 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
17 J	Ottange-Nondkeil, ALT 2	
18 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2
19 S	Boulangé	ALT 1, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
20 D		
21 L	ALT 1	Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
22 M	ALT 2, Boulangé, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
23 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
24 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
25 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
26 S		
27 D		
28 L	ALT 1	Boulangé, Rédange, Russange
29 M	ALT 2, Boulangé, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
30 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
31 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1

ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 17 août est reportée au samedi 19 août.
ALT 2 : ordures ménagères : la collecte du mardi 15 août est reportée au jeudi 17 août.
Boulangé : ordures ménagères : la collecte du mardi 15 août est reportée au samedi 19 août.
VIL 1 Centre : ordures ménagères : la collecte du mardi 15 août est reportée au mercredi 16 août.
VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 18 août est reportée au samedi 19 août.
VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 15 août est reportée au mercredi 16 août.

Report

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



Les jouets, les objets de jardin et de bricolage se recyclent !

À partir de janvier 2023, la déchèterie accueille de nouvelles filières pour permettre le tri et le recyclage des jouets ainsi que des objets de jardin et de bricolage.

Ces filières sont regroupées avec celles des meubles et de la literie collectées auparavant dans la benne « éco-mobilier ». Ainsi la nouvelle benne « objets et matériaux de la maison » acceptera le mobilier et la literie, mais aussi :

→ Les jouets en plastique de plus de 80 cm (trotteurs, jeux d'extérieur comme les toboggans, jeux d'imitation, véhicules à pédales...) et jeux en bois.



→ Les articles de jardin et de bricolage en plastique de plus de 80 cm (caisse à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...) et en bois (tréteaux, mobilier de jardin...).



Y seront interdits les objets électriques et électroniques, les objets en rotin et en osier, les objets avec miroir et le verre.

éco-mobilier

	Ordures ménagères	Recyclables
1 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
2 S		
3 D		
4 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
5 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
6 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
7 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
8 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
9 S		
10 D		
11 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
12 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
13 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
14 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
15 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Que faire de vos déchets chimiques ?

Les déchets chimiques sont des déchets présentant un risque sanitaire une fois jetés. Ils concernent tous les déchets issus de produits chimiques qui comportent un risque pour la santé et l'environnement. Ces déchets sont à déposer à la déchèterie afin qu'ils suivent une filière spécifique pour éviter tout risque durant leur collecte et leur transport. Ils seront ensuite traités dans le respect de l'environnement.



Attention, ne surtout pas mélanger les produits entre eux, et veillez à ce que leur contenant ne fuit pas.

Les pictogrammes suivants vous renseignent sur leur dangerosité :



Dangereux, nocif et irritant



Inflammable



Gaz sous pression



Polluant pour l'environnement



Produit dangereux pour la santé



Explosif



Comburant



Corrosif



Toxique



	Ordures ménagères	Recyclables
16 S		
17 D		
18 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
19 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
20 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
21 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
22 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
23 S		
24 D		
25 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
26 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
27 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
28 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
29 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
30 S		

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



Quels sont les produits chimiques ?

Six familles d'usage sont concernées et acceptées en déchèterie :

- **Bricolage et décoration :**
peinture, vernis, lasure, enduit, colle, résine, acétone, vaseline, cire, solvant, diluant...
- **L'entretien de la maison :**
déboucheur de canalisation, ammoniacque, soude, acide, décapant, produit de traitement des matériaux, insecticide...
- **L'entretien du véhicule :**
filtre à huile, antigel, liquide de dégivrage, polish, liquide de refroidissement...
- **L'entretien du jardin :**
engrais non organique, herbicide, fongicide...
- **Chauffage, cheminée, barbecue :**
combustible, allume-feu, nettoyant, alcool à brûler...
- **L'entretien de la piscine :**
chlore, désinfectant...

En cas de doute, renseignez-vous auprès du Pôle Environnement : ☎ 03 82 54 32 63
✉ environnement@ccphva.com



	Ordures ménagères	Recyclables
1 D		
2 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
3 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
4 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
5 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
6 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
7 S		
8 D		
9 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
10 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
11 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
12 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
13 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
14 S		
15 D		



Donnez une seconde vie à vos objets !

Vous souhaitez vous débarrasser de votre objet alors que celui-ci est encore en bon état ? Pensez à la vente ou au don, il aura ainsi une seconde vie et il fera le plaisir de son nouvel acquéreur.

La CCPHVA vous permet également de **donner votre objet à la communauté Emmaüs de Peltre** grâce au conteneur de réemploi installé à la déchèterie communautaire.



Le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont créé le site internet <https://longuevieauxobjets.gouv.fr/> pour vous aider à allonger la durée de votre objet ou lui donner une seconde vie. Vous y retrouverez des conseils pratiques pour bien entretenir votre objet, un outil de diagnostic en ligne en cas de panne ou encore des outils pour partager vos objets avec vos voisins.

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir !

	Ordures ménagères	Recyclables
16 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
17 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
18 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
19 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
20 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
21 S		
22 D		
23 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
24 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
25 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
26 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
27 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
28 S		
29 D		
30 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
31 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Votre objet ne fonctionne plus ?

Sa réparation est peut-être encore possible !

Pour trouver les réparateurs les plus proches de chez vous, rendez-vous sur l'annuaire national de la réparation :

www.reparacteurs.artisanat.fr



Vous pouvez également participer aux **Repair Café** organisés à L'Arche (Esplanade Nino Rota à Villerupt), en partenariat avec la CCPHVA. Ces sessions de réparation participative vous permettent de diagnostiquer la panne de votre objet, accompagné par des bénévoles réparateurs, et quand cela est possible, le remettre en état.

Vous êtes un bricoleur amateur ou aguerri ? L'Arche recherche des bénévoles prêts à donner un peu de leur temps pour aider à la réparation et passer un moment de partage et de convivialité.

Contact : allan.goetz@l-arche.art



	Ordures ménagères	Recyclables
1 M	FÉRIÉ	FÉRIÉ
2 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
3 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
4 S	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	 VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
5 D		
6 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
7 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
8 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
9 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
10 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
11 S	FÉRIÉ	FÉRIÉ
12 D		
13 L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
14 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
15 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	

Aumetz, Rédange, Russange et Thil : ordures ménagères : la collecte du mercredi 1^{er} novembre est reportée au samedi 4 novembre.
VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 3 novembre est reportée au samedi 4 novembre.

Report

La déchèterie et la régie de recettes seront fermées les mercredi 1^{er} et samedi 11 novembre.



Stop à la pub !

Parfois mise à la poubelle sans même être lue, la publicité encombre les boîtes aux lettres et représente près de 40 kg de déchets par foyer et par an.

Si vous souhaitez ne plus recevoir de publicité, mais continuer à recevoir les publications institutionnelles, la CCPHVA vous propose son propre autocollant STOP PUB :



Ce STOP-PUB est à votre disposition au siège de la CCPHVA et dans les mairies.

Vous recevez encore de la pub ?

Signalez-le sur le site : : www.respect-stop-pub.fr

Les contrevenants risquent une amende de 1 500 € !

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir !

	Ordures ménagères	Recyclables
16 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
17 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
18 S		
19 D		
20 L	ALT 1	Boulange, Rédange, Russange
21 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
22 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
23 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1
24 V	VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
25 S		
26 D		
27 L	ALT 1	Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
28 M	ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	VIL 3 Cantebonne
29 M	Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
30 J	Ottange-Nondkeil	ALT 1

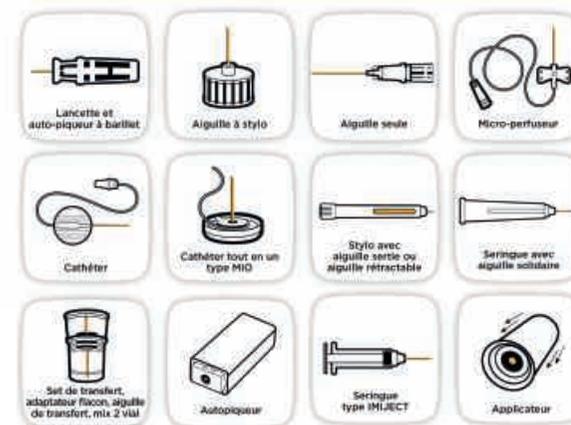
Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Les déchets d'activités de soin à risque infectieux



Si vous êtes un patient en auto-traitement et que vous utilisez des seringues, des aiguilles ou des cathéters pour vos soins, **ne les jetez surtout pas à la poubelle**, ils risqueraient de blesser ou de contaminer les agents de collecte !

→ Les 12 catégories de piquants, coupants et tranchants (PCT)



Les pharmacies ont l'obligation légale de vous fournir gratuitement des boîtes à aiguilles sur simple présentation de votre ordonnance médicale. Pensez donc à leur en demander ! Une fois remplie, votre boîte doit être déposée en pharmacie ou à la déchèterie communautaire dans la filière appropriée.



Pour plus d'informations : www.dastri.fr



		Ordures ménagères	Recyclables
1	V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
2	S		
3	D		
4	L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
5	M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
6	M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
7	J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
8	V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
9	S		
10	D		
11	L	 ALT 1	 Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil
12	M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
13	M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
14	J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
15	V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte



Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!

Mieux consommer, c'est agir !

En privilégiant les pratiques écoresponsables au quotidien, des changements s'opèrent :

- nous réduisons nos déchets,
- nous diminuons notre impact environnemental,
- nous incitons les enseignes à proposer davantage de produits plus respectueux de l'environnement.

Chaque geste compte !

Privilégier	Éviter
→ l'utilisation d'un cabas pour mettre vos courses,	→ les sacs plastiques jetables,
→ les produits vendus en vrac ou à la découpe,	→ les produits suremballés,
→ les produits réutilisables, concentrés ou les écorecharges,	→ les conditionnements individuels (gâteaux, sucrètes...),
→ les contenants en verre plutôt qu'en plastique,	→ les produits à usage unique ou à courte durée de vie (lingettes, dosettes de café, vaisselle jetable, gants et rasoirs jetables...),
→ les grands conditionnements pour les denrées non périssables,	→ les produits toxiques.
→ les produits locaux de saison,	
→ les produits recyclés et/ou répondant aux normes environnementales,	
→ les produits d'occasion.	

Pour réduire le gaspillage des ressources planétaires, pensez à acheter d'occasion ! Le site internet du Défi Rien de Neuf propose des conseils ainsi qu'une liste de sites de référence de l'économie circulaire, notamment les sites en ligne d'achat et de revente d'objets d'occasion : riendeneuf.org/les-alternatives/



	Ordures ménagères	Recyclables
16 S		
17 D		
18 L	 ALT 1	 Boulange, Rédange, Russange
19 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	 VIL 3 Cantebonne
20 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	
21 J	 Ottange-Nondkeil	 ALT 1
22 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
23 S		
24 D		
25 L	FÉRIÉ	FÉRIÉ
26 M	 ALT 2, Boulange, VIL 1 Centre	
27 M	 Aumetz, Rédange, Russange, Thil	 VIL 3 Cantebonne
28 J	 Ottange-Nondkeil, ALT 1	
29 V	 VIL 2 Butte, VIL 3 Cantebonne	 ALT 2
30 S		 ALT 1, Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil, VIL 1 Centre, VIL 2 Butte
31 D		

ALT 1 : ordures ménagères : la collecte du lundi 25 décembre est reportée au jeudi 28 décembre.

ALT 1 : recyclables : la collecte du jeudi 28 décembre est reportée au samedi 30 décembre.

Aumetz, Thil, Ottange-Nondkeil : recyclables : la collecte du lundi 25 décembre est reportée au samedi 30 décembre.

VIL 1 Centre et VIL 2 Butte : recyclables : la collecte du vendredi 29 décembre est reportée au samedi 30 décembre.

VIL 3 Cantebonne : recyclables : la collecte du mardi 26 décembre est reportée au mercredi 27 décembre.

Report

La déchèterie sera fermée les lundi 25 et mardi 26 décembre.
La régie de recettes sera fermée du samedi 23 au samedi 30 décembre inclus.



**Les élus
et le personnel
de la Communauté
de Communes
Pays Haut Val d'Alzette
vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin
d'année !**

Pensez à sortir vos déchets la veille au soir!



LES DEUX SECTEURS D'AUDUN-LE-TICHE

Audun-le-Tiche 1

Impasse Anaïs
 Rue d'Argonne
 Route d'Aumetz
 Rue des Bosquets
 Rue du Colonel Bauret
 Rue du Coteau
 Chemin des Dames
 Rue Denis Papin
 Rue Emile Mayrisch
 Rue de la Forêt
 Rue Francoois
 Rue Frédéric Chopin
 Rue Gambetta
 Rue de la Gare
 Rue du Général Leclerc
 Impasse Gualdo Tadino
 Rue Guynemer
 Rue de la Halte
 Rue du Horlet
 Rue Jacques Prévert
 Rue Jean Mermoz
 Rue de la Libération
 Rue de la Liberté
 Rue de la Lorraine
 Allée Lucien Schaefer (du n°313 jusqu'à la rue du Luxembourg)
 Rue du Luxembourg
 Rue du Maréchal Foch
 Rue Montrouge
 Rue du Moulin
 Rue Napoléon 1er
 Rue de l'Orne
 Impasse du Parc
 Rue Paul Lancrenon

Rue Paul Valéry
 Rue Pierre Maître
 Rue Pierre Sénard
 Rue du Plateau
 Rue du Pré
 Rue de la Quielle
 Rue de la République
 Rue Robert Kruger
 Rue du Rocher
 Rue Saint Donat
 Rue Saint Eloi
 Quartier Saint Laurent
 Rue Sainte Barbe
 Rue de la Source
 Impasse des Terres rouges
 Rue des Terres rouges
 Zac d'Alzette

Audun-le-Tiche 2

Rue du 18 Juin 1940
 Rue de l'Alzette
 Rue André Malraux
 Rue Benoit Frachon
 Rue Bétiel
 Place du Château
 Rue de la Confiance
 Rue Croix Michel
 Chemin de la Dell
 Rue de l'Etang
 Rue de la Faïencerie
 Avenue de la Fonderie
 Rue des Fontaines
 Rue François Ponsin
 Rue Georges Clémenceau
 Lotissement Gualdo Tadino

Rue Jacques Duclos
 Rue Jean-Baptiste Hilaire
 Impasse Ladell
 Allée Lucien Schaefer (jusqu'au n°313)
 Rue du Mandelot
 Rue du Maréchal Joffre
 Rue de la Meuse
 Rue de la Moselle
 Rue Paul Roef
 Allée des Peupliers

Rue des Poètes
 Rue Rancy
 Place Roland Marchesin
 Rue Saint François
 Rue Saint Michel
 Avenue Salvator Allende
 Chemin du tas de Sable
 Rue du Vieux Colombier



Calendrier de collecte de l'association Verre J'espère

AUDUN-LE-TICHE (2^e mercredi du mois à partir de 8 h)

11 janvier	12 avril	12 juillet	11 octobre
8 février	10 mai	9 août	8 novembre
8 mars	8 juin	13 septembre	13 décembre

REDANGE-RUSSANGE (le 1^{er} jeudi tous les 2 mois à partir de 8 h)

5 janvier	4 mai	7 septembre
2 mars	6 juillet	2 novembre

OTTANGE-NONDKAIL (dernier lundi & mardi du mois à partir de 8 h)

30-31 janvier	24-25 avril	24-25 juillet	30-31 octobre
27-28 février	30-31 mai*	28-29 août	27-28 novembre
27-28 mars	26-27 juin	25-26 septembre	26-27 décembre*

Contact : verrejespere@gmail.com - Verre J'espère

*Attention Ottange-Nondkeil déplacé au mercredi (Pentecôte et Noël)





LES TROIS SECTEURS DE VILLERUPT

Villerupt 1 Centre

Rue du 8 Mai 1945
 Rue Albert 1er
 Rue Albert Lebrun
 Résidence de l'Alzette
 Rue Anatole France
 Rue Bernard d'Agostin
 Cité des Belges
 Cité Boulanger
 Rue Carnot
 Rue de la Commune de Paris
 Rue Emile Curicque
 Rue Ernest Renan
 Rue Félix Hess
 Cité Forges Basses
 Rue François Georges
 Rue Franklin Roosevelt
 Cité Frontière
 Rue Gambetta
 Rue Garibaldi (Jusqu'au salon de coiffure
 Bouclettes inclus)
 Rue et Impasse Georges Clemenceau
 Cité de la Goulotte
 Rue Henri Barbusse
 Rue Jean-Baptiste Marcet
 Place Jeanne d'Arc
 Rue Joseph Ferry
 Rue Jules Vallès
 Rue Laval-Dieu
 Rue du Maréchal Foch
 Rue du Maréchal Joffre
 Allée des Marronniers
 Rue de Metz
 Rue du Moulin
 Cité de Mulhouse
 Rue de la Paix (n°2 et n°4)

Rue Paul Eluard
 Rue Pouyer Quartier
 Rue Raymond Poincaré
 Cité Saint Charles
 Cité Saint Ernest
 Cité Saint Félix
 Rue Saint Victor
 Place Sainte Claire
 Rue Salvator Allende
 Quartier des Sapins
 Rue Pierre Sémar
 Rue de Verdun
 Rue Victor Hugo

Villerupt 2 Butte

Rue des Acacias
 Rue Alfred Mézières
 Rue Charles Fourier
 Rue des Châtaigniers
 Rue des Chênes
 Rue Emile Babeuf
 Rue Erckman Chatrian
 Rue Garibaldi
 Rue Jean d'Alembert
 Rue Jean Racine
 Rue et Impasse de la Marne
 Rue Molière
 Rue des Peupliers
 Rue des Platanes
 Rue Pierre Corneille
 Rue René Descartes
 Rue Saint Simon
 Rue de Strasbourg
 Rue des Tilleuls

Villerupt 3 Cantebonne

Rue du 11 Novembre 1918
 Rue du 19 Mars 1962
 Rue Achille Bertin
 Rue Alfred de Musset
 Rue Alphonse de Lamartine
 Rue des Bégonias
 Rue Blaise Pascal
 Rue des Bleuets
 Rue des Camélias
 Rue Carl Von Linne
 Rue du Commandant Braine
 Rue Danielle Casanova
 Rue des Dahlias
 Rue des Déportés
 Impasse Diane Fossey
 Rue Emile Zola
 Rue François Raspail
 Rue du Général de Gaulle
 Allée Georges Brassens
 Rue des Glaïeuls
 Rue du Haut Poirier
 Rue Henri Wallon
 Rue Honoré de Balzac
 Chemin de la Heute
 Rue Jacques Prévert
 Rue des Jasmins
 Rue Jean de la Fontaine
 Rue Jean Macé
 Rue Jean Moulin
 Rue Jean Rermann
 Rue Jean-Henri Fabre
 Rue Jean-Jacques Rousseau
 Rue Jean-Paul Marat
 Rue Jean-Pierre Timbaud
 Place Joliot-Curry

Rue Jules Michelet
 Rue Jules Renard
 Rue Karl Marx
 Rue et impasse Lénine
 Avenue de la Libération
 Rue Loucheur
 Rue Louis Pasteur
 Rue Louis Saint Juste
 Rue Louri Gagarine
 Rue Lucien Clavel
 Rue des Lys
 Rue Marcel Paul
 Rue Maximilien de Robespierre
 Rue des Merles
 Rue Michel de Montaigne
 Rue Mon Logis
 Rue Nelson Mandela
 Rue des Oiseaux
 Rue d'Oradour
 Rue de la Paix
 Rue Paul Nicou
 Rue Paul Vaillant Couturier
 Rue Paul Verlaine
 Rue Pierre Beaumarchais
 Rue Pierre Mendes-France
 Rue Pierre de Ronsard
 Rue Raoni Metuktire
 Rue René Cassin
 Avenue René Grandpierre
 Rue de Riesa
 Rue Rigoberta-Menchu
 Rue Romain Rolland
 Rue des Roses
 Allée des Tulipes
 Rue Victor Lemoine
 Allée des Violettes



Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est (CMAR Grand Est), a mis en place, en octobre 2021, les « Éco-Défis ».

Cette opération, qui s'adresse **aux artisans du territoire**, a pour objectif de les sensibiliser au développement durable, de soutenir leurs actions éco-citoyennes pour la protection de l'environnement et de les valoriser par la délivrance d'un label.

Parmi plusieurs thématiques proposées, les artisans volontaires doivent choisir au minimum **4 défis à relever dans au moins 3 domaines différents**.

Ces challenges s'accomplissent avec l'appui des conseillers des CMA, qui les accompagnent gratuitement dans le choix des défis les plus adaptés à leur activité puis dans leur mise en œuvre, étape par étape.

Les efforts fournis par ces entreprises sont ensuite récompensés par **l'obtention du label « Éco-Défis »**, en fonction de la bonne réalisation de ces défis. Pour clôturer chaque édition, une cérémonie de labellisation est organisée, en présence des structures partenaires.

Pour cette première année, **15 artisans labellisés ont été mis à l'honneur** à L'Arche, le jeudi 13 octobre 2022 !



éco-défis
des commerçants
& artisans



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette



GRAND EST



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MOSELLE

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

POSITIF COIFFURE



- Salon de coiffure à Villerupt
- Gérante : **Cathy Sardelli**

4 défis relevés dans 3 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits et offre de produits éco-labellisés ou certifiés
EAU ET FLUIDES : optimisation des consommations d'eau

LES LUNETTES DE VIRGINIE



- Optique Lunetterie à Villerupt
- Gérante : **Virginie Wittische**

4 défis relevés dans 4 catégories différentes
DÉCHETS : réduction des emballages/sacs clients
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-conçus
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
SENSIBILISATION : action sociale et solidaire



GAËLLE BEAUTY

- Institut de beauté à Villerupt
- Gérante : **Gaëlle Galgon Orlando**

4 défis relevés dans 4 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-labellisés ou certifiés
EAU ET FLUIDES : optimisation des consommations d'eau
SENSIBILISATION : stop pub

BISOU HIBOU



- Fabrication d'accessoires de vêtements à Villerupt
- Gérante : **Delphine Bartolini**

4 défis relevés dans 4 catégories différentes
DÉCHETS : réduction des emballages/sacs clients
ÉCO-PRODUITS : offres de produits éco-conçus
SENSIBILISATION : sensibilisation de la clientèle
TRANSPORTS : livraison éco-responsable

FLORIPÊCHE



- Fleuriste à Villerupt
- Gérant : **Christophe Sguerra**

4 défis relevés dans 3 catégories différentes
DÉCHETS : valorisation des déchets organiques et tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits d'entretien
SENSIBILISATION : stop pub

LA FABRIQUE DE LOLA



- Création d'éléments de décoration et de compositions florales à vocation événementielle à Thil
- Gérante : **Sabrina Carbone Frigoli**

4 défis relevés dans 3 catégories différentes
DÉCHETS : valorisation des déchets organiques et tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits d'entretien
SENSIBILISATION : stop pub

BOULANGERIE COCHELARD



- Boulangerie-Pâtisserie à Thil
- Gérants : **Adrien et Lucile Cochelard**

4 défis relevés dans 3 catégories différentes
DÉCHETS : réduction des emballages/sacs clients et tri des déchets
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits d'entretien



CLAUDIO TASCARELLA

- Entreprise de peinture BTP à Russange
- Gérant : **Claudio Tascarella**

4 défis relevés dans 4 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-labellisés ou certifiés
SENSIBILISATION : sensibilisation de la clientèle

LA PAUSE BEAUTÉ



- Institut de beauté à Audun-le-Tiche
- Gérante : **Auréli Hoffmann**

4 défis relevés dans 4 catégories différentes
DÉCHETS : réduction des emballages/sacs clients
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits
SENSIBILISATION : sensibilisation de la clientèle

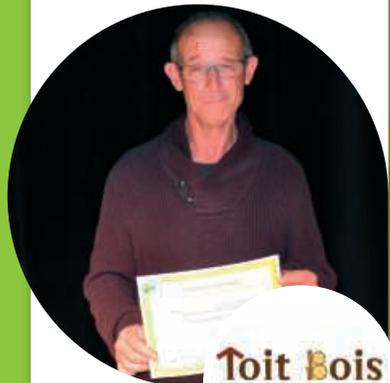
LA BLONDIE PAS NETTE



- Brasseur à Audun-le-Tiche
- Gérant : **Christophe Mammoliti**

4 défis relevés dans 3 catégories différentes
DÉCHETS : valorisation des déchets organiques et tri des déchets
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
EAU ET FLUIDES : optimisation des consommations d'eau

TOIT BOIS CONCEPT



Toit Bois
Concept

- Entreprise de couverture BTP à Aumetz
- Gérant : **Marc Le Bon**

4 défis relevés dans
4 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-labellisés ou certifiés
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
TRANSPORT : approvisionnement durable

MOVE UP MAKE UP



- Institut de beauté à Audun-le-Tiche
 - Gérante : **Murielle Viala**
- 5 défis relevés dans
4 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits et offre de produits éco-labellisés ou certifiés
SENSIBILISATION : sensibilisation de la clientèle
TRANSPORT : livraison éco-responsable



ACP AMÉNAGEMENT

- Entreprise multiservices BTP à Rédange
- Gérants : **Cyriaque Poulain & Christopher Bazela**

4 défis relevés dans
4 catégories différentes
DÉCHETS : tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-labellisés ou certifiés
SENSIBILISATION : sensibilisation des employés
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage

ATELIER ATRAMENT INK



- Institut de beauté à Audun-le-Tiche
- Gérante : **Céliane Sage**

4 défis relevés dans
3 catégories différentes
DÉCHETS : gestion des déchets dangereux et tri des déchets
ÉCO-PRODUITS : utilisation d'éco-produits
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage

BEAUTÉ D'EDEN



- Institut de beauté à Russange
- Gérante : **Mylène Schmitt**

4 défis relevés dans
4 catégories différentes
DÉCHETS : réduction des emballages/sacs clients
ÉCO-PRODUITS : offre de produits éco-labellisés ou certifiés
ÉNERGIE : optimisation de l'éclairage
SENSIBILISATION : sensibilisation de la clientèle



PÔLE ENVIRONNEMENT

03 82 54 32 63
 environnement@ccphva.com

SERVICE CONTENEURISATION

03 57 88 00 04
 conteneurisation@ccphva.com

RÉGIE DE RECETTES

06 81 49 97 94
 regie-environnement@ccphva.com

POLICE DE COLLECTE INTERCOMMUNALE

07 72 51 75 54
 police.environnement@ccphva.com



HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE



	Période Hivernale Du 1 ^{er} novembre au 28 (ou 29) février		Période Estivale Du 1 ^{er} mars au 31 octobre	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Mardi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Mercredi	10h - 11h45	14h - 16h45	10h - 11h45	13h45 - 17h45
Jeudi	FERMETURE		FERMETURE	
Vendredi	10h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	13h45 - 17h45
Samedi	9h30 - 16h45 / NON STOP		9h - 17h45 / NON STOP	



LOCALISATION



DÉCHÈTERIE
 RD16 entre Aumetz
 et Audun-le-Tiche



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

